



Direction des constructions publiques et de l'environnement de travail

OPTIMUM PROMOTION
Monsieur Pascal Chabert
50 rue du Baron
01090 Guereins

Grenoble, le 26 OCT. 2010

Dossier suivi par : Emilie Perrin
Contact : emilie.perrin@isere.fr / 04.76.00.60.87

Monsieur,

Vous avez interrogé le Département pour un avis sur les possibilités de construction sur les parcelles situées en limite de l'ancienne voie du Chemin de fer de l'Est lyonnais sur la commune de Janneyrias.

Après examen et au regard des études techniques conduites, je vous confirme la position du Département et le maintien d'un recul de 10,50 mètres pour toute nouvelle construction sur les parcelles contiguës à l'ancienne voie du CFEL, sans exception.

J'attire par ailleurs votre attention sur le fait que tout projet d'infrastructure de transport public dans ces emprises relève désormais de la compétence de la Région Rhône-Alpes.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur des constructions publiques et de
l'environnement de travail



Philippe Rouger